



Ville d'Ath  
Val de Dendre

Département du Développement territorial  
Aménagement du Territoire - Urbanisme  
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80  
F. 068 68 10 89  
urba@ath.be - www.ath.be

## URBANISME

# AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

**Les demandeurs** sont Monsieur et Madame Mathias COCKELAERE-DASSELER demeurant Porte de Gand(Reb) 43 à 7804 Rebaix.

**Le terrain concerné est situé** Route de Lessines à 7800 Ath, et cadastré 2e division, section A n°203K.

**Le projet consiste à** construire une habitation unifamiliale.

**et présente les caractéristiques suivantes :** R.IV.40-2 §1er 2° Construction ou reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

**Durant cette période de crise sanitaire, les consultations au sein du centre administratif communal sont limitées. Des lors, des explications peuvent être obtenues par téléphone au 068/68.10.80 (du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00) ou par courriel à l'adresse [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be).**

Une partie du dossier peut être consulté sur le site internet [www.ath.be](http://www.ath.be).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 15/01/2021 au 29/01/2021 au Collège communal :**

–par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Service urbanisme, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;

–par courrier électronique à l'adresse suivante : [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be)

Ath, le 08/01/2021

Le Directeur Général

Bruno BOËL

Le Bourgmestre

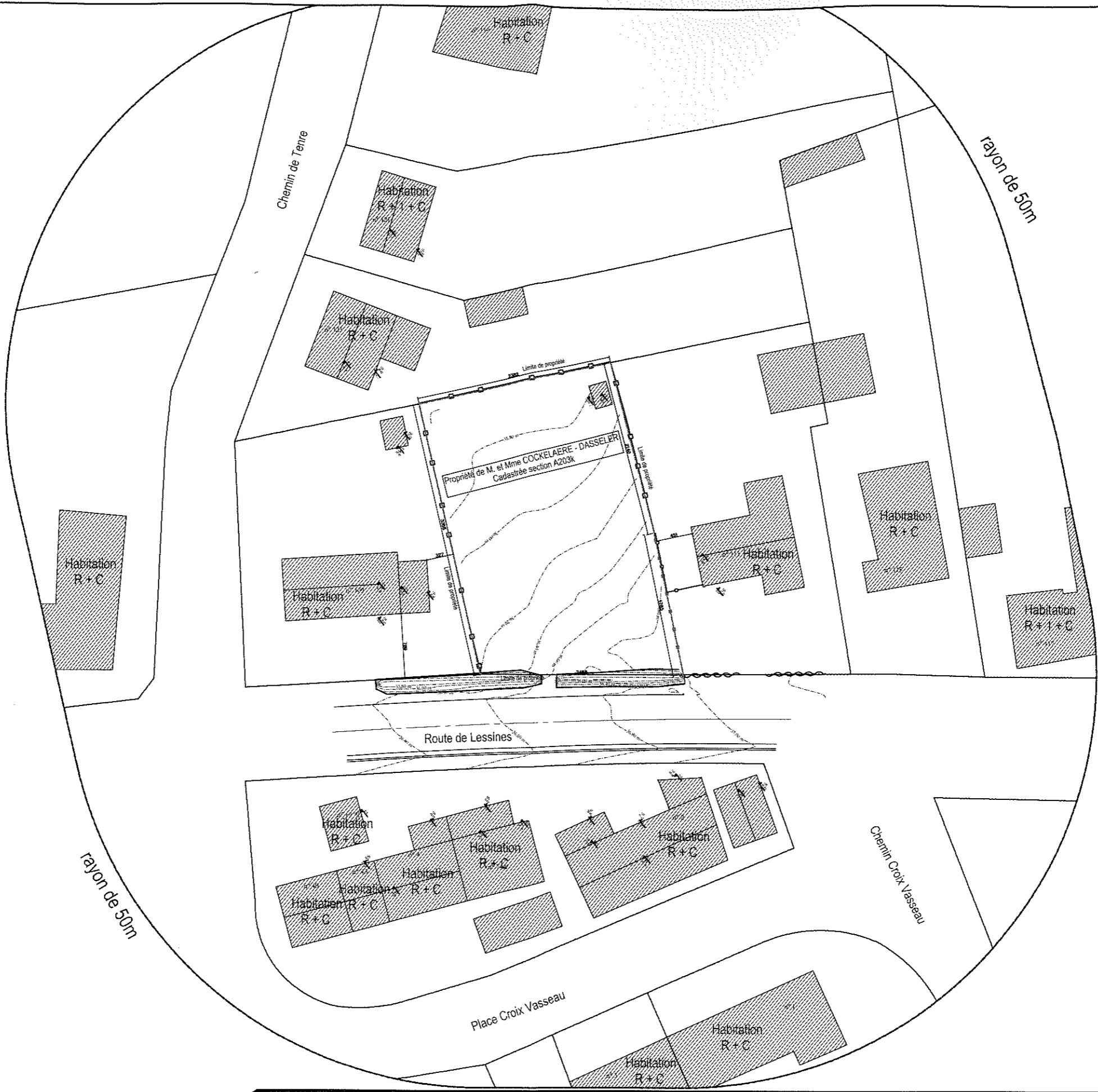
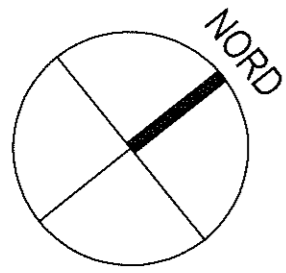
Bruno LEFEBVRE

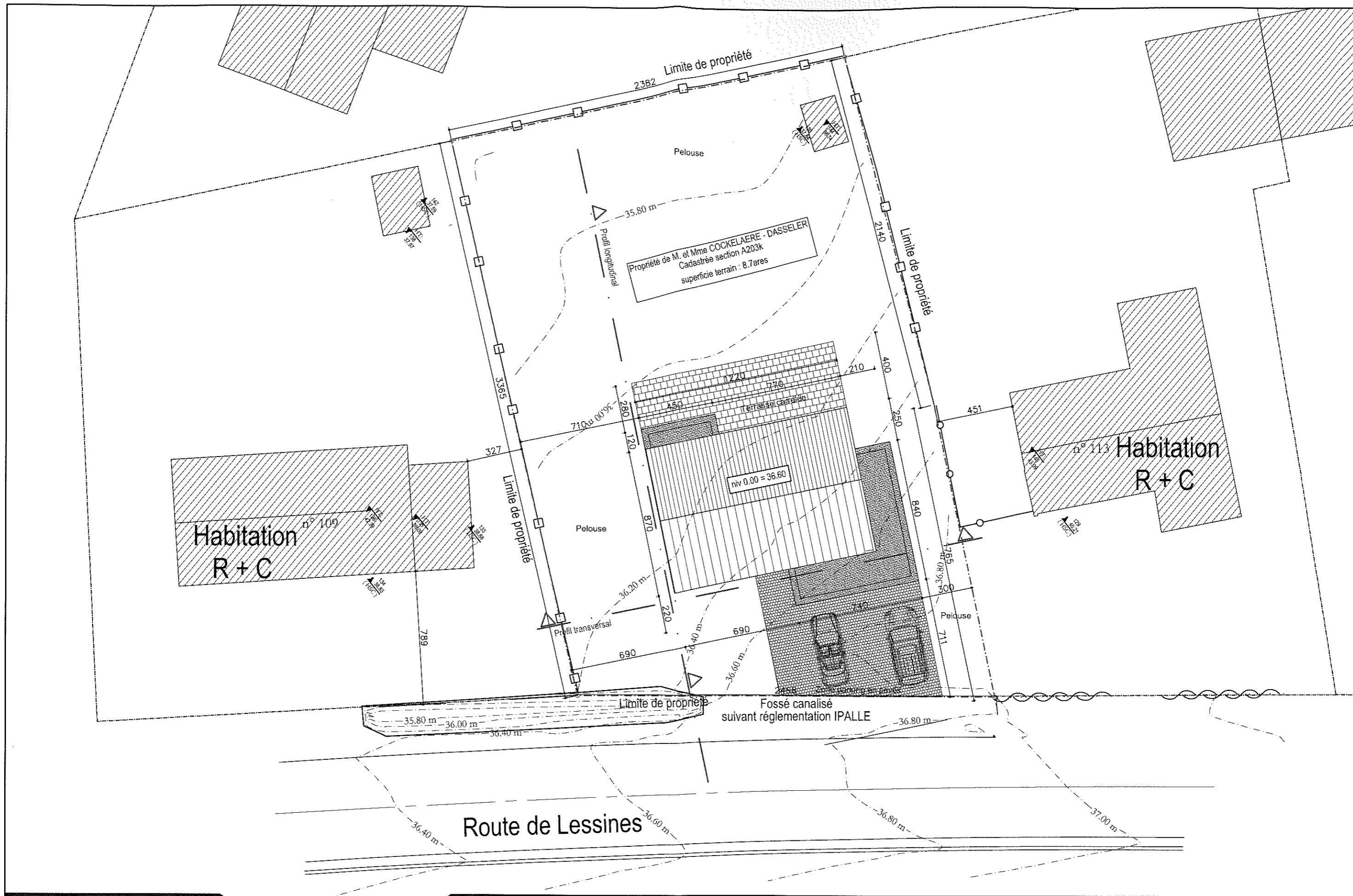


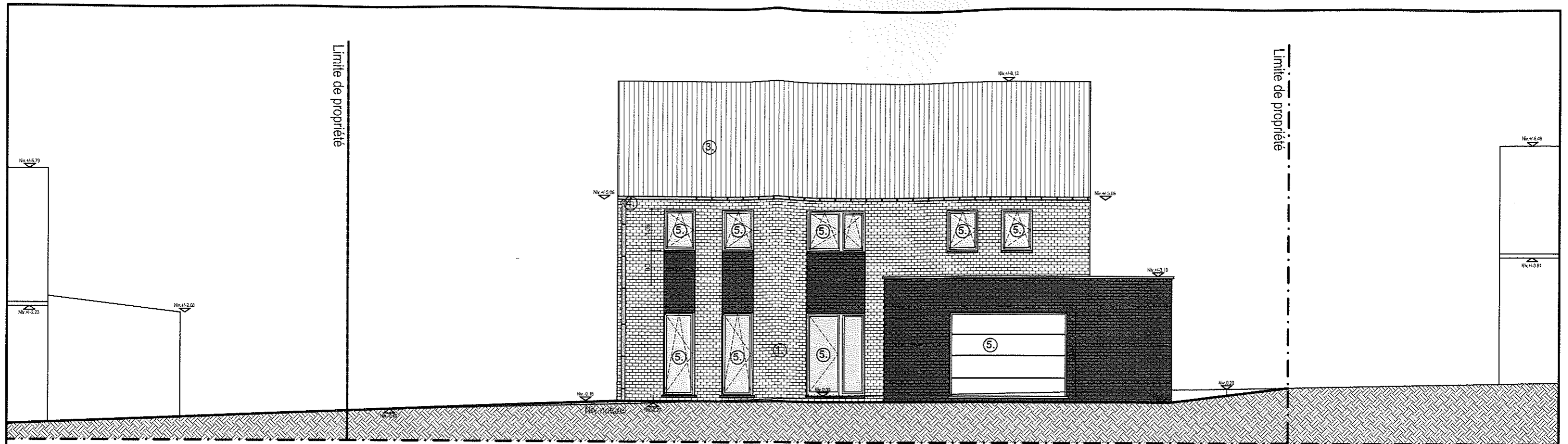
Wallonie





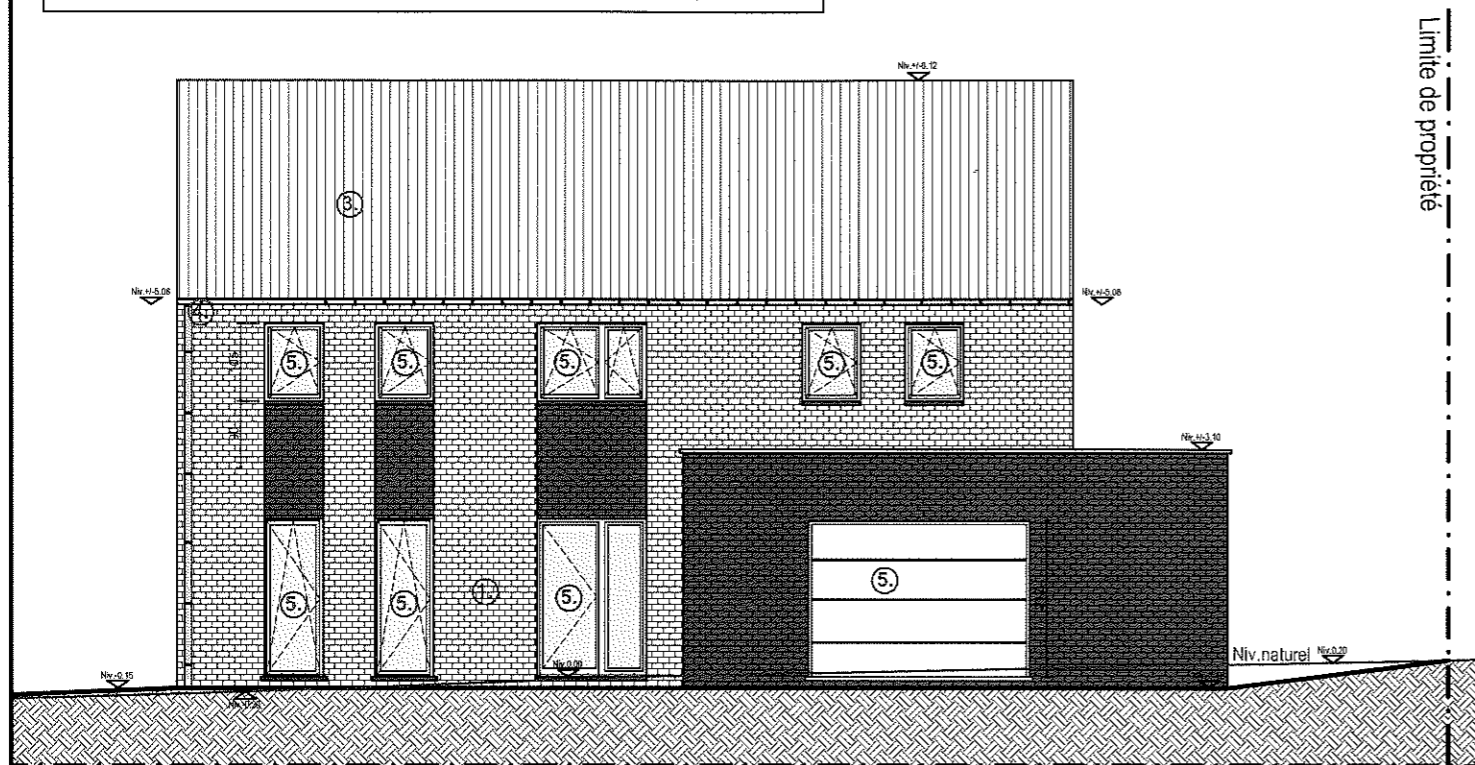




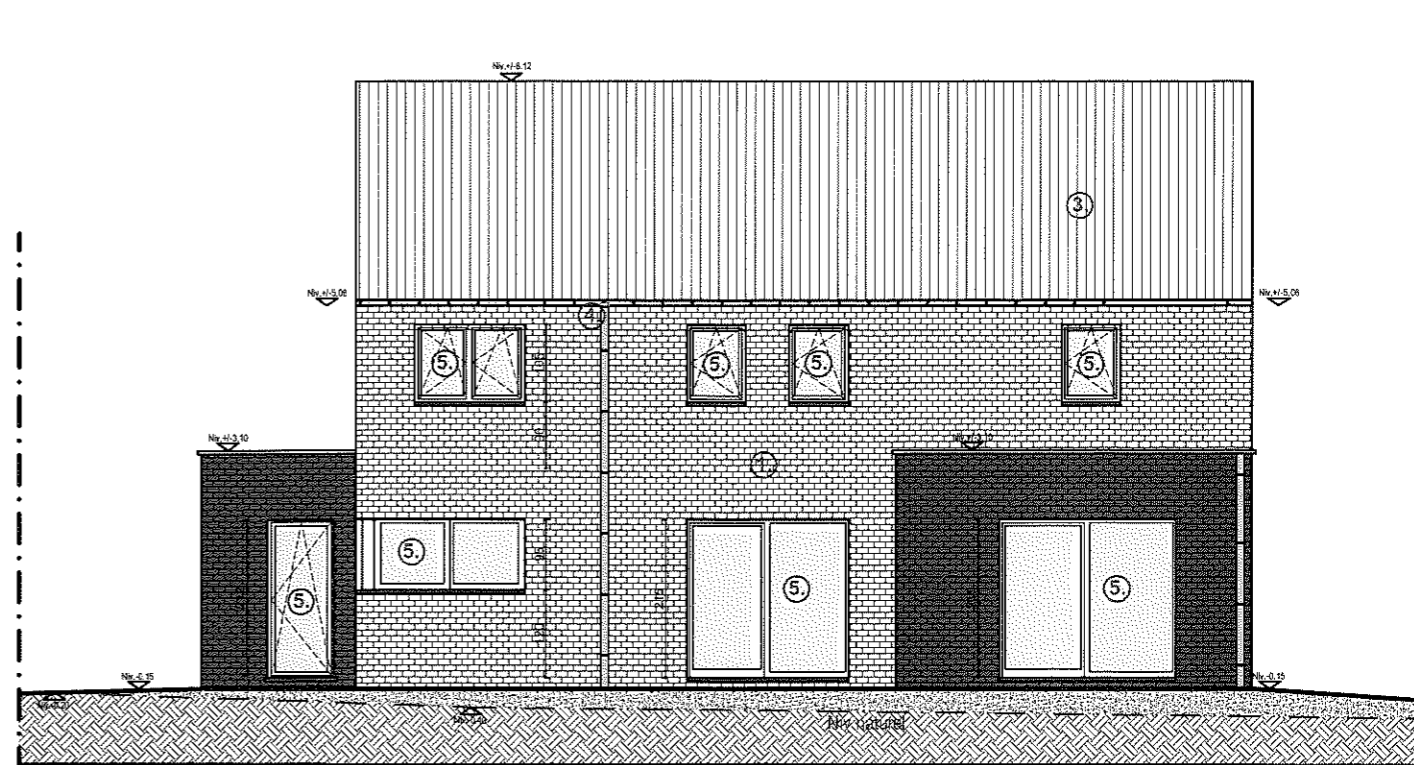


**NOMENCLATURE DES MATERIAUX :**

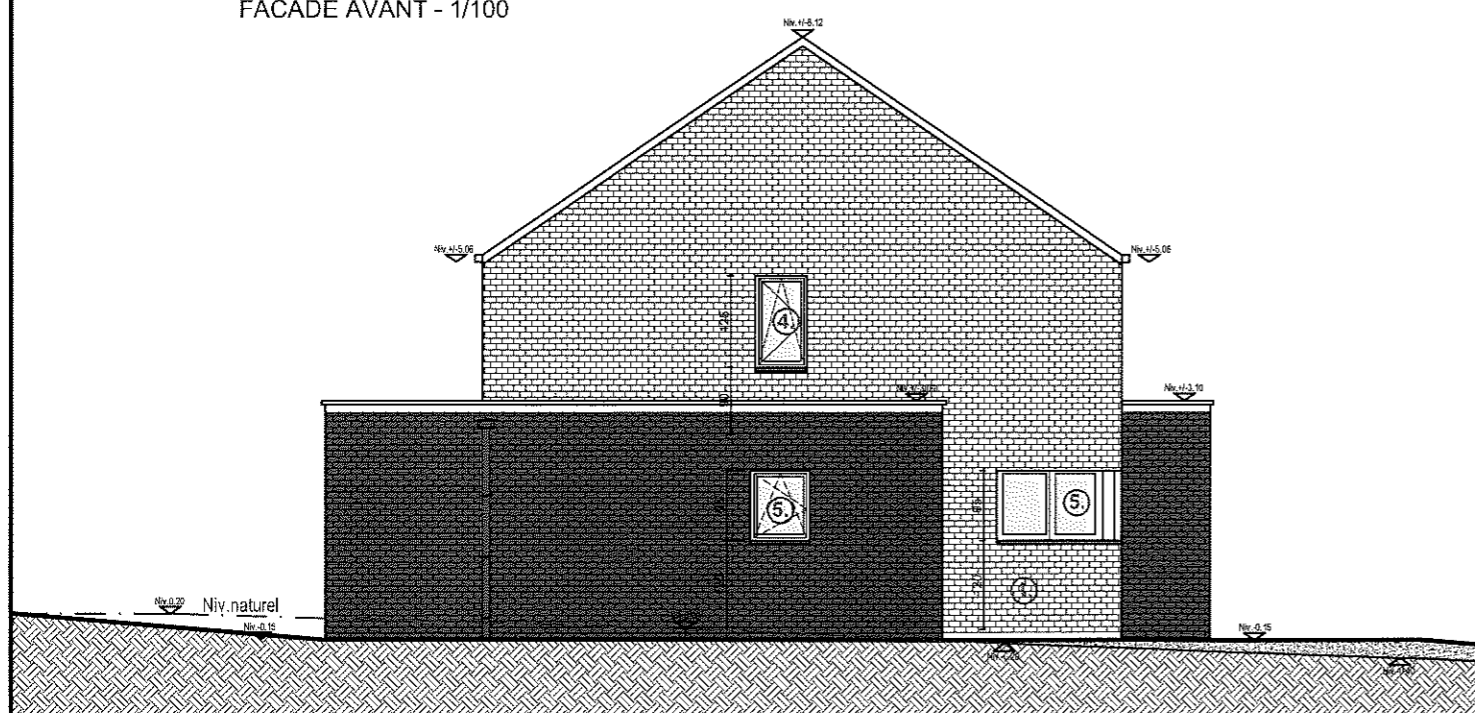
- 01. Murs extérieurs - brique de ton gris clair.
- 02. Murs extérieurs - brique de ton brun.
- 03. Toiture à versants en tuiles plates de ton anthracite.
- 04. Zinguerie de ton naturel en zinc.
- 05. Menuiserie extérieure PVC de ton anthracite et seuil en pierre bleue



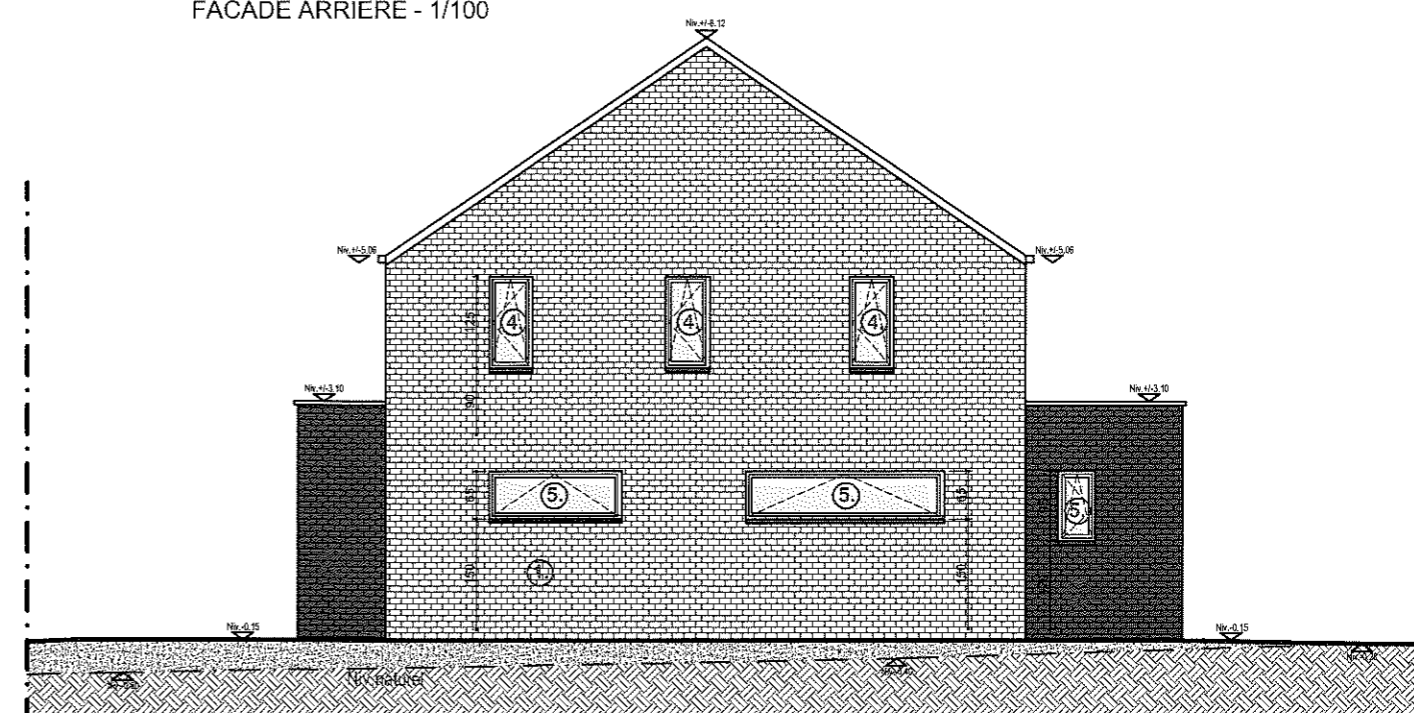
FACADE AVANT - 1/100



FACADE ARRIERE - 1/100



FACADE GAUCHE - 1/100



FACADE DROITE - 1/100